



**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

**Date de la convocation :** 13/06/2025

**Date d'affichage :** 13/06/2025

***DELIBERATION N° 042/2025  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES***

***SEANCE DU 19 JUIN 2025***

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur François Rallo, Maire de la commune.

**Présents :** François RALLO – Cosme DILME – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT

**Pouvoirs :**

- Carole CARTON donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Jean PEZIN
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Christine BACHES
- Robert TARDA donne pouvoir à François RALLO
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Michèle GRANIER
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Christian DISLAIR
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Yannick CALLAREC
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eric BOUILLIN donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absent :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Christine BACHES

**OBJET :** Approbation de la convention de mise à disposition d'un bien du domaine privé communal sis en rez de chaussée au 5 rue Jules Ferry, à un praticien chiropracteur et fixation du loyer mensuel à 750 € (hors fluides et Internet).

M. Cosme Dilmé, Premier-Adjoint chargé des finances, fait part à l'assemblée de la possibilité de louer à un praticien paramédical, le local professionnel sis en rez de chaussée du bâtiment communal sis 5 Rue Jules Ferry, à la suite du départ vers le pôle santé de la commune du médecin généraliste anciennement installé sur ce site.

Il précise que ce bien se compose d'un local de 35 m<sup>2</sup> accessible aux PMR, aménagé pour accueillir un cabinet médical (salle d'attente, bureau du médecin, sanitaires).

M. Cosme Dilmé souligne que cette installation dans ce bâtiment sera accordée pour une période d'un an, renouvelable, en vue de disposer d'un praticien paramédical de plus dans la commune.

Puis, il donne lecture de la convention de droit public pour la mise à disposition à un praticien du bien du domaine privé communal et il propose d'approuver cette convention et de fixer le loyer à 750 €/mois (hors les fluides et Internet qui seront réglés directement aux fournisseurs par le praticien).

La commission « Finances » du 11 juin 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention de droit public pour la mise à disposition à un praticien paramédical d'un bien du domaine privé communal, telle que jointe à la présente délibération ;

- **Fixe** à 750 €/mois le montant du loyer (hors les fluides et Internet à la charge directe de l'occupant) pour la location de ce bien situé 5, Rue Jules Ferry ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition susdite, ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



68280

François RALLO

Publication le : 26 JUIN 2025